

Formation DDA 15 heures : conformité et devoir de conseil 100 % en ligne.

Programme de formation · version du 15 octobre 2026

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Remettre une information précontractuelle complète et conforme
- Recueillir les exigences et besoins, choisir et motiver le niveau de conseil
- Appliquer la gouvernance produit et les règles de marché cible
- Mettre en œuvre les obligations de vigilance anti-blanchiment et protéger les données
- Traiter une réclamation et préparer un contrôle de l'ACPR

PUBLIC CONCERNÉ

Courtiers, agents généraux, mandataires d'assurance et leurs collaborateurs, en IARD comme en assurances de personnes.

PRÉREQUIS

Aucun.

DURÉE ET RYTHME

15 heures, en 14 chapitres. Ce pack représente 15 heures de formation continue, le volume annuel exigé des distributeurs d'assurance. Il doit être choisi en rapport avec les produits distribués.

LIEU ET FORMAT

100 % en ligne.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

100 % en ligne et à votre rythme : vidéos courtes, fiche mémo par chapitre, cas pratiques. Conçue par un courtier en activité. Réponse aux questions sous 48 h ouvrées.

ÉVALUATION DES ACQUIS

Quiz corrigé à la fin de chaque chapitre, puis QCM final à valider à 80 % (tentatives illimitées). Temps de connexion et résultats enregistrés par la plateforme.

ACCESSIBILITÉ

Contenus sous-titrés et fiches téléchargeables. Pour toute adaptation liée à un handicap : 04 67 51 64 97, direction@wedryvgroup.fr.

TARIF

89 € HT par participant (prix de lancement), accès 12 mois inclus. Tarif équipe dès 3 participants sur devis. Réservé aux professionnels, SIRET demandé.

DÉLAIS ET MODALITÉS D'ACCÈS

Prévente : la plateforme ouvre le 1er décembre 2026. Les identifiants sont envoyés par e-mail ce jour-là ; accès de 12 mois à compter de la première connexion, 24 h/24, sur ordinateur, tablette ou smartphone. Remboursement intégral sur simple demande jusqu'à l'ouverture.

DOCUMENT DÉLIVRÉ

Attestation de formation mentionnant la durée, le programme suivi et le résultat, disponible dès le QCM final validé. Elle ne se transmet pas à l'ORIAS : elle se conserve et se présente au mandant, à l'association professionnelle ou à l'ACPR en cas de contrôle. Formation non certifiante : elle ne délivre ni diplôme, ni titre ou certificat inscrit au RNCP ou au Répertoire spécifique.

FINANCEMENT

Formation non éligible au CPF, réglée en ligne par le professionnel ou son entreprise ; facture adressée par e-mail. Formation non éligible, à ce jour, aux financements publics ou mutualisés (OPCO, France Travail, Région).

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Taux de satisfaction et d'assiduité publiés à l'issue des premières sessions.

PROGRAMME DÉTAILLÉ · 3 PARTIES · 15 HEURES

Trois parties, quatorze chapitres.

Partie 1 · 4 h

Le cadre de la distribution

- Chapitre 1 · 1 h : La directive DDA et son application en France
- Chapitre 2 · 1 h : Statuts, immatriculation ORIAS et associations professionnelles
- Chapitre 3 · 1 h : Gouvernance et surveillance des produits, marché cible
- Chapitre 4 · 1 h : Rémunération et gestion des conflits d'intérêts

Partie 2 · 5 h 30

Le devoir de conseil en pratique

- Chapitre 5 · 1 h : L'information précontractuelle : document d'entrée en relation, IPID, DIC
- Chapitre 6 · 1 h 30 : Recueillir les exigences et besoins du client
- Chapitre 7 · 1 h 30 : Les trois niveaux de conseil et la motivation écrite
- Chapitre 8 · 1 h : Vente à distance et démarchage téléphonique
- Chapitre 9 · 30 min : Cas pratiques en IARD et en assurances de personnes

Partie 3 · 5 h 30

Conformité et protection du client

- Chapitre 10 · 1 h 30 : Lutte anti-blanchiment : les obligations de vigilance
- Chapitre 11 · 1 h : Déclaration de soupçon à Tracfin et gel des avoirs
- Chapitre 12 · 1 h : Le RGPD dans un cabinet d'assurance
- Chapitre 13 · 1 h : Cybersécurité : les bons réflexes au quotidien
- Chapitre 14 · 1 h : Réclamations, médiation et contrôle de l'ACPR